

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

IV – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. Dénomination de rues – Voie verte

Rapport au Conseil municipal :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Une voie verte est un aménagement en site propre (indépendant du réseau routier), dépourvu de circulation motorisée et donc plus sécurisé, réservé l'usage exclusif des circulations douces : vélos, piétons (y compris à mobilité réduite).

La Commission municipale Urbanisme - Construction Durable Patrimoine - Ecologie Urbaine réunie le 26 octobre 2020 a émis des propositions de dénomination de chemin pour la nouvelle voie verte qui reliera à terme la route de Saverne et la rue Adèle Woytt.

Considérant qu'un verger communal sera planté sur une parcelle attenante à la voie verte et la rue Adèle Woytt, il est proposé de dénommer cette voie « Chemin du Verger ».

L'ensemble des suggestions est soumis au Conseil Municipal à qui il revient en ultime ressort de décider de la dénomination.

Monsieur Jean Marc LOTZ indique que le projet concernant la voie verte n'a pas fait l'objet d'assez de concertations et notamment concernant l'éclairage public.

Madame Le Maire l'informe que la Commission « Action verte » n'a pas pu se réunir en raison de la crise sanitaire mais qu'une discussion de fond sera réalisée prochainement concernant les orientations à prendre pour l'éclairage public (ex : maintien de la biodiversité).

Monsieur Guillaume GRIMMER indique à Monsieur Jean Marc LOTZ que ce point concerne le nom d'une rue et non ses équipements.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, construction durable patrimoine, écologie urbaine en date du 26 octobre 2020 ;

Vu le présent rapport ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la dénomination suivante pour la nouvelle voie verte entre la route de Saverne et la rue Adèle Woytt :
 - o Chemin du Verger
- **DEMANDE** à Madame Le Maire de mettre en œuvre la matérialisation physique de ces nouvelles dénominations.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

